

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 141

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 16

- I. – Supprimer les alinéas 11 à 17.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 27 à 29.
- III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 43.
- IV. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 48, substituer au montant :
- « 19,5 milliards d'euros »
- le montant :
- « 24,5 milliards d'euros ».
- V. – En conséquence, supprimer les alinéas 50 à 52.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.